

11-OCT-2007

EERTAVAS FONGICIDE LIQUIDE CONCENTRÉ

Pour le Traitement de la Maladie Hollandaise de l'Orme

USAGE COMMERCIAL: LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

DANGER- IRRITANT POUR LES YEUX ET POUR LA PEAU

EN ONTARIO ET AU MANITOBA, IL FAUT UN PERMIS DU GOVERNMENT POUR LE TRAITEMENT DES ARBRES.

CONTENU NET

10L

GUARANTIE: Carbendazim, présent sous forme de Carbendazim-hydrochloric...4.7%

No D'ENREGISTREMENT: 23663 – LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif ou fatal en cas d'ingestion. Peut être absorbé par la peau. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. S'il y a contact, laver immédiatement la peau et les vêtements avec du savon et de l'eau chaude et les yeux avec de l'eau propre. Éviter de travailler et de respirer dans le brouillard de pulvérisation ou la poussière. Biens se laver avec du savon et de l'eau après la manipulation. Laver les mains et la peau exposée avant de manger, boire ou fumer. Laver tous les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Les applicateurs manipulant carbendazim durant le mélange, le chargement et l'application du produit doivent porter un pantalon long, une chemise à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES: Ne pas contaminer les approvisionnements en eau domestiques ou pour les animaux lors de l'application ou le nettoyage de l'équipement. Garder hors des pelouses, des jardins, des bassins de poissons, des lacs, des rivières et des étangs.

PREMIER SOINS: En cas de contact avec la peau ou les vêtements enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec les yeux garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le

centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Injecter la quantité totale de solution diluée à une pression de fonctionnement ne dépassant pas 150 KPa. Après l'injection de la quantité voulue, continuer à injecter 10 L d'eau afin de favoriser la diffusion de produit.

Restrictions: Ne pas faire le traitement un jour pluvieux. L'injection de ramifications radiculaires ne peut se faire qu'après une complète feuillaison.

Injection des ramifications radiculaires: Percer des trous d'environ 1 à 4 cm de profondeur, à une distance de 15 cm les uns des autres, sur chacune des principales ramifications radiculaires accessibles. Le nombre de trous est en fonction de l'envergure de la ramification. Après le retrait de l'injecteur, sceller la plaie à l'aide de mastic à greffer. Le traitement est efficace sur les grands et les petits arbres.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette.

L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX: EERTAVAS peut servir à protéger les arbres contre la maladie ou à enrayer la maladie des premiers stades d'infection. Ce produit doit être utilisé par des arboristes compétents et autres personnes qualifiées en matière de diagnostic de la maladie hollandaise de l'orme et de techniques d'injections. Il devrait être utilisé de concert avec les programmes d'hygiène et de suppression des insectes. Les résultats peuvent varier en fonction des régions géographiques étant donné les écarts climatiques, les différences physiologiques des arbres et des champignons pathogènes. Lorsque le mode d'emploi de l'étiquette est suivi, la quantité d'EERTAVAS injectée est suffisante à l'obtention de résultats satisfaisants dans la plupart des régions du Canada. **Protection:** L'injection de ramifications radiculaires protège les ormes en santé pendant un an en utilisant une solution de 1000 ppm. Répéter le traitement annuellement. L'injection de ramifications radiculaires protège les ormes en santé pendant 2 ans en utilisant une solution de 2000 ppm. Répéter le traitement chaque deux années. **Thérapeutique:** L'injection de ramifications radiculaires, dès les premiers stades de la maladie, peut enrayer la maladie hollandaise de l'orme, en utilisant une solution de 3000 ppm.

MODE D'EMPLOI: Solution de 1000 ppm – pour chaque 5 cm de dhp, ajouter 108 ml de fongicide concentré EERTAVAS à 5L d'eau de robinet.

Solution de 2000 ppm – pour chaque 5 cm de dhp, ajouter 434 ml de fongicide concentré EERTAVAS à 10L d'eau de robinet.

Solution de 3000 ppm – pour chaque 5 cm de dhp, ajouter 651 ml de fongicide concentré EERTAVAS à 10L d'eau de robinet.

ST. JAMES TREE SERVICE LTD., 993 Lorette Ave, Winnipeg, Manitoba, R3M 1V4

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.